

POUR QUI ?

Tous

PRÉREQUIS

Aucun

EFFECTIF

De 6 à 15 personnes

Le CROS Île-de-France se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

Gratuit

17 et 18 novembre 2021

9h00 – 12h30 (3h30)

Visioconférence

Logiciel/Application Zoom (*envoi du guide d'utilisation*)

* Ce prix s'adresse uniquement aux bénévoles et aux salariés ne bénéficiant pas de prise en charge

OBJECTIFS

1. Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité professionnelle
2. Connaître les règles qui s'appliquent
3. Décrypter le sens de ces règles

INTERVENANT

Chrystèle Sibilla : Formatrice habilitée « Valeurs de la République et Laïcité »

PROGRAMME - 9h00-12h30 (une pause de 15 minutes en milieu de matinée)

- Des repères historiques
- Des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité
- Des clés pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain
 - Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle et au statut de son employeur
 - Construire un argumentaire
 - Adopter une posture de dialogue et de pédagogie
- Des échanges sur ses pratiques

- Laïcité et relation socio-éducative
- Laïcité et usage des espaces publics
- Laïcité, accueil et relation avec les publics

Comment réagir face à des comportements ou des revendications faisant référence à la religion ?

Quelles sont les obligations de neutralité des agents publics ? Des salariés associatifs ?

Quels sont les droits et devoirs des usagers dans une mairie ? Dans une mission locale ? Dans un club sportif ? A l'école ?

Quelles réponses apporter aux demandes d'adaptation des repas, d'aménagements d'horaires, de non-mixité ?

METHODES PEDAGOGIQUES ET EVALUATION

Diaporama, études de cas, échanges d'expérience
Évaluation : Quizz - auto-évaluation

[Accès au CROS Île-de-France](#)

Clôture des inscriptions 7 jours avant le début de la formation.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Référent handicap

Laurence Mercier

laurence.mercier@crosif.fr

01 49 85 84 93

